

**Rapport du Président**

Commission permanente du
vendredi 11 septembre 2020

1^{ère} Commission

N° CP-2020-8-1-8

Service instructeur

DGA développement humain et solidarité -
Direction ressources solidarité

Service consulté

**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT
INSTITUT "LES TOURNESOLS" A SAINTE-MARIE-AUX-MINES
REAMENAGEMENT DU PRET CDC**

Résumé : Il vous est proposé de reconduire la garantie d'emprunt octroyée à l'Institut Les Tournesols de SAINTE-MARIE-AUX-MINES à hauteur de 100 % relative au réaménagement du prêt de 10 187 410 € contracté dans le cadre du financement du FAM de 60 places à SAINTE MARIE AUX MINES.

Au cours de sa séance du 1er septembre 2017 (CD-2017-4-12-3), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garanties d'emprunt départementales.

Le Conseil départemental a accordé, lors de sa séance du 3 septembre 2010, sa garantie intégrale à l'Institut Les Tournesols pour un emprunt de 10 187 410 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), pour le financement de la construction d'un Foyer Médicalisé (FAM) de 60 places à SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Le nouvel aménagement contracté auprès de la CDC consiste en un regroupement de trois prêts de l'Institut Les Tournesols incluant le prêt du FAM à SAINTE-MARIE-AUX-MINES. Ainsi, la nouvelle garantie départementale se porterait à due concurrence du montant de la garantie départementale initiale incluant 956 531 € d'intérêts recapitalisés. L'opération permet l'économie de 1 624 786 € de frais d'intérêt sur les 28 années restantes pour le Département.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre accord la demande de garantie relative au réaménagement du prêt de l'Institut Les Tournesols.

Les caractéristiques du prêt de la CDC pour lequel la garantie d'emprunt est demandée sont les suivantes et le détail de l'offre signée est jointe en annexe:

Nouvelle garantie : à hauteur de 9 420 400 € sur 19 396 550,60 €, soit 48,57 % du nouveau prêt
Index : Livret A
Marge fixe sur index : 1 %
Durée : 28 ans
Périodicité : trimestrielle
Soulte : 956 531 € refinancés (indemnités actuarielles)
Livret A sur la base du taux en vigueur : 0,50 % depuis février 2020.

La décision d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour ce prêt ne soulève pas de problème de principe s'agissant d'un établissement médico-social de compétence départementale, habilité à accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale.

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 article 2761.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur la demande de garantie relative au réaménagement du prêt de l'Institut les Tournesols de SAINTE-MARIE-AUX-MINES auprès de la CDC et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. :

LE PRESIDENT



Rémy WITH